

Privilège

Sur la première question, je vous rappelle, madame la Présidente, que lorsqu'on dit que la Chambre siège, de toute évidence, ça veut dire que la Chambre siège cette journée-là. Sinon, on n'emploiera jamais plus cette expression-là, jamais plus. Cela ne voudrait plus rien dire.

Or, il faut interpréter les mots en voulant leur donner un sens. Il faut interpréter les phrases en voulant leur donner un sens. Si cela ne veut rien dire, on ne l'aurait pas inscrit, on ne l'aurait pas marqué là.

Alors, madame la Présidente, je dépose la liste des personnes, membres du comité, qui a été prise au comité mixte cet après-midi et qui indique qu'il y a 32 membres. On ne sait plus lequel est le vrai, lequel n'est pas le vrai, lequel a du bon sens. Est-ce qu'il ne serait pas mieux d'avoir un membre du Bloc québécois, quelqu'un qui représente les souverainistes? On ne le sait plus.

Alors, je voudrais déposer officiellement ce document auprès du Bureau.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, il est bien évident que je ne sais pas exactement tout ce qui a pu se passer entre les trois whips. Là je vous parle en tant que parlementaire. Ce n'est pas toujours facile. Il y a eu des ententes hier soir. Je suis un homme qui ordinairement est très discipliné et qui se soumet à des décisions qui sont prises pour l'harmonie de la Chambre, pour l'efficacité des comités. Je n'en discute pas. Mais ma surprise arrive au moment où j'assiste cet après-midi au comité. J'aime ce comité, j'en étais membre en 1972, j'ai parcouru tout le Canada, j'ai présidé plusieurs comités parlementaires, alors je pense être un peu à l'aise pour vous soumettre seulement quelques commentaires pour votre réflexion.

Et je suis très surpris de constater que le pauvre greffier... on n'a pas le droit de demander à un greffier de choisir entre l'un ou l'autre. Le greffier est un homme neutre dans un comité. C'est un officier de la Chambre.

[Traduction]

À partir de maintenant, je m'exprimerai en anglais. Je vois que dans les listes des membres, des participants et de ceux qui votent venant...

[Français]

...de la Direction des comités, il y a effectivement 10 sénateurs. Et puis là on continue, on voit *MPs*, députés. Il y a 18 députés qui n'ont rien de plus particulier que d'être

de simples députés, puis je remarque qu'il y a quatre noms de députés marqués d'un astérisque. Je comprends très bien ce qui peut se passer, mais je voudrais bien qu'on nous informe officiellement de ce qui se passe réellement.

• (1710)

Tout le monde sait que mon estimé et distingué whip, qui connaît mon intérêt dans la question constitutionnelle, sait que je suis à sa disposition. Il le sait, je lui dis devant tout le monde. Ce n'est pas agréable ce que je fais pour mon ami le whip, mais je lui dis: Je suis disponible, et si par hasard les députés Ouellet, Allmand, Guarnieri et Duhamel ne sont pas disponibles, je lui dis que s'il veut bien me considérer, je serai disponible. Le Règlement stipule ce qui suit: Le whip envoie au greffier, qui n'a pas d'autre ordre à recevoir de personne, que de dire: le whip du Parti libéral, du Parti progressiste conservateur ou du NPD demande que M. Mark Assad, qui est intéressé aussi dans la question puisqu'il a été membre d'autres comités, remplace M. Ouellet ou remplace qui de droit. Donc, le même règlement pour tout le monde. Pas d'exception, parce qu'à ce moment-là je vais exiger dès la semaine prochaine, de mon whip, de mon *house leader* qu'il y ait une série de noms de députés libéraux marqués d'un astérisque et puis on verra à ce moment-là lequel est le plus ou le moins important.

Je me suis soumis avec beaucoup de respect à la décision de mon parti. Ils ont choisi six députés. On a l'assurance qu'ils ne pourront pas être disponibles tout le temps, toute l'année. Donc, le whip, pour les gens disciplinés comme moi qui ont du respect pour les institutions, décidera qui remplacera qui en temps utile. Et je répète publiquement que je serai à sa disposition s'il le juge à propos, et que même s'il ne le jugeait pas à propos, ce n'est pas interdit à un député qui a beaucoup d'intérêt d'aller s'asseoir et d'écouter. C'est ce que je fais, c'est ce que je ferai et je sais que mon whip ne m'en voudra pas.

Donc, vous avez ce dossier, ce document qui est assez inhabituel. Et je conclus en vous disant que comme vieux parlementaire, je dois vous dire que c'est la première fois en 27 ans et plusieurs mois que je vois une chose semblable. Alors, j'aimerais comprendre, puis je ne veux pas avoir de réponse immédiatement, je suis un homme qui est habitué à la patience. Lorsque vous le jugerez à propos, revenez-nous donc dans votre sagesse pour nous dire exactement ce qui doit être fait, ce qui devrait se faire.